

TRANSACTION - VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 1 € à 49 999 €	Forfait de 2500 €
De 50 000 € à 149 999 €	6 %
De 150 000 € à 349 999 €	5 %
De 350 000 € à 549 999 €	4.5 %
De 550 000 € à 849 999 €	4 %
A partir de 850 000 €	3.5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

ET GARAGE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : **100 € TTC**
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

	ZONE TENDUE	ZONE NON TENDUE	GARAGE
Part bailleur	10 € TTC/m ²	8 € TTC/m ²	1 mois de loyer TTC CC*
Part locataire	10 € TTC/m ²	8 € TTC/m ²	1 mois de loyer TTC CC*

- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)

	ZONE TENDUE	ZONE NON TENDUE	GARAGE
Part bailleur	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	15 € TTC
Part locataire	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	15 € TTC

Selon disposition loi ALUR décret du 26 mars 2014, nos honoraires sont calculés sur la base de la surface exprimée en m². * CC= charges comprises

Les montants sont exprimés en TTC (TVA incluse en vigueur 20%).

GESTION (Tarif mensuel)

Honoraires de gestion :

Logement neuf ** (VEFA)	Ancien	Garage
6 % TTC des sommes encaissées	7 % TTC des sommes encaissées	9 € TTC

Autres services :

Garantie Loyers Impayés (GLI)	2.95 % TTC des sommes encaissées + 0.20 % TTC (frais de gestion)
Forfait rédaction de bail seul	6 € TTC / m ² (avec un minimum de 100€ TTC)
Réception logement neuf +suivi des reserves	300 € TTC
Représentation assemblée générale	250 € TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers	100 € TTC
Gestion d'un sinistre	100 € TTC (à la charge du mandant)
Déclaration ANAH	300 € TTC
Frais de contentieux	350 € TTC (à la charge du mandant)
Clôture de dossier	150 € TTC
Frais de rejet de prélèvement	25 € TTC
Gestion travaux supérieurs à 1500 € TTC	3 % TTC
Avis de valeur	150 € TTC (un avis de valeur ne constitue pas une expertise)

(**) Forfait applicable uniquement sur les biens acquis en VEFA et placés, dès leur livraison, sous mandat de gestion avec l'agence pendant les 10 premières années du mandat et non reconductible

Les montants sont exprimés en TTC (TVA incluse en vigueur 20%).

Baux commerciaux et professionnels

- Frais de gestion mensuel : 5 % HT des sommes encaissées
- Honoraires de location à la charge exclusive du preneur : 25% HT du loyer annuel HC
- Bail et état des lieux : sur devis

